



DÉLIBÉRATION

du 13 février 2024

Présents : 25 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LÉDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine MARTINY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 février 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 14 FEV. 2024 Publiée, le 20 FEV. 2024 Notifiée, le	
Délibération n°24.1.22	<u>VOIRIE – RÉSEAUX – BÂTIMENTS</u> <i>Convention de mise à disposition de terrain pour l'implantation d'un poste de transformation au lieudit La Barrière</i>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande, reçue en mairie le 1^{er} décembre 2023, de TERRITOIRE D'ÉNERGIE 44 concernant la mise en place d'un poste de transformation sur le domaine public communal au lieudit « La Barrière », en vue d'améliorer la qualité de la distribution publique d'énergie électrique des villages « Les Salles », « La Barrière », « Le Haut Bois » et « La Frabouillère ».

Il est prévu la signature d'une convention entre la Commune et TE44 qui sera conclue à titre gratuit et pour la durée de l'ouvrage visé ci-dessus ou de tout autre ouvrage de même nature qui pourrait lui être substitué sur l'emprise du terrain mis à disposition du TE 44.

Dans le cas, où le poste viendrait à être définitivement désaffecté, le concessionnaire prendra en charge, à ses frais, l'enlèvement des ouvrages et leurs accessoires et la remise en état du terrain.

Après avoir entendu cet exposé,

*Sur proposition du Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé présenté,
Vu l'avis de la Commission VOIRIE du 31 janvier 2024,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

► **DONNE SON ACCORD** pour la mise en place d'un poste de transformation par TERRITOIRE D'ÉNERGIE 44 sur le domaine public communal au lieudit « La Barrière »

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.


Sandrine MARTINY
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture 044-214400962-
20240213-24122-DE Reçu le 14/02/2024